



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Session ordinaire 2017-2018

TO/PR

P.V. ECO 28

Commission de l'Economie

Procès-verbal de la réunion du 5 juillet 2018

Ordre du jour :

1. Approbation des projets de procès-verbal des réunions des 7 et 27 juin 2018
2. 7169 Projet de loi ayant pour objet d'autoriser le Gouvernement à subventionner l'exécution d'un dixième programme quinquennal d'équipement de l'infrastructure touristique
- Rapporteur : Madame Tess Burton

- Examen du deuxième avis complémentaire du Conseil d'Etat
3. 7235 Projet de loi portant approbation de l'Accord de coopération entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la Confédération suisse, d'autre part, relatif aux programmes européens de navigation par satellite, fait à Bruxelles, le 18 décembre 2013

- Désignation d'un rapporteur
- Présentation du projet de loi
- Examen de l'avis du Conseil d'Etat
4. COM(2018)447 Proposition de RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL établissant le programme spatial de l'Union et l'Agence de l'Union européenne pour le programme spatial et abrogeant les règlements (UE) n° 912/2010, (UE) n° 1285/2013, (UE) n° 377/2014 et la décision no 541/2014/UE

- Présentation de la proposition
- Contrôle du respect des principes de subsidiarité et de proportionnalité
5. Divers (réunion avec Monsieur le Ministre de l'Economie)

*

Présents : Mme Diane Adehm, M. Gérard Anzia, M. André Bauler, M. Gilles Baum remplaçant Mme Simone Beissel, Mme Tess Burton, Mme Joëlle Elvinger, M. Franz Fayot, M. Claude Haagen, Mme Françoise Hetto-Gaasch, M. Laurent Mosar, M. Roy Reding

M. Marc Serres, M. Luis Soares, du Ministère de l'Economie

M. Timon Oesch, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Emile Eicher, M. Félix Eischen, M. Léon Gloden

*

Présidence : M. Franz Fayot, Président de la Commission

*

1. Approbation des projets de procès-verbal des réunions des 7 et 27 juin 2018

Les projets de procès-verbal susmentionnés sont approuvés.

2. 7169 Projet de loi ayant pour objet d'autoriser le Gouvernement à subventionner l'exécution d'un dixième programme quinquennal d'équipement de l'infrastructure touristique

- Examen du deuxième avis complémentaire du Conseil d'Etat

Le représentant du Ministère informe que dans son dernier avis complémentaire, le Conseil d'Etat exprime quatre propositions qui concernent deux articles (articles 1^{er}, point 2^o, et 10, paragraphe 1^{er}). L'orateur recommande à la commission qu'elle fasse siennes ces observations. Il signale encore que par cet avis, le Conseil d'Etat lève également son opposition formelle exprimée dans son avis complémentaire à l'encontre de l'article 19 des amendements parlementaires.

Monsieur le Président constate que la Commission de l'Economie peut désormais procéder à la rédaction de son projet de rapport qu'il propose de porter à l'ordre du jour de sa prochaine réunion.

3. 7235 Projet de loi portant approbation de l'Accord de coopération entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la Confédération suisse, d'autre part, relatif aux programmes européens de navigation par satellite, fait à Bruxelles, le 18 décembre 2013

- Désignation d'un rapporteur

La Commission de l'Economie désigne son président, Monsieur Franz Fayot, comme rapporteur.

- Présentation du projet de loi

Notant que ce projet de loi a été déposé le 23 janvier de l'année courante par Monsieur le Ministre des Affaires étrangères et européennes, Monsieur le Président-Rapporteur invite le représentant du Ministère à expliquer non pas son objet qui résulte à suffisance de son intitulé, mais la raison d'être de cet Accord de coopération que la

Chambre des Députés est appelée à approuver.

Pour l'exposé qui suit, il est renvoyé à celui joint à l'article unique du document de dépôt.

Débat :

- **Accord type et autres accords.** Il est confirmé que l'Accord de coopération à approuver constitue en quelque sorte un accord type, puisque l'Union européenne a déjà signé un accord tout à fait similaire à ce sujet avec la Norvège, également membre de l'ESA, mais non de l'Union européenne. Les différences de ces deux accords résultent notamment des particularités de ces deux Etats. La Norvège dispose ainsi de certains équipements spécifiques dans sa région polaire qui contribuent à la gestion du système.

Actuellement, des accords avec d'autres Etats dans ce domaine ne sont pas en négociation, mais ne sont pas à exclure. Ainsi, un accord à ce sujet est susceptible de s'imposer avec la Grande-Bretagne du fait du « Brexit ».

Il est encore précisé que la Commission européenne gère une série d'accords avec des organisations ou des Etats tiers traitant surtout de l'échange de données dans ce domaine, mais ce genre d'accords n'est pas de nature à faire l'objet d'une approbation par les parlements nationaux ;

- **Complémentarité des systèmes.** Quant à la complémentarité des systèmes évoquée (voir infra), il est renvoyé à l'exemple de la navigation aérienne. Aujourd'hui, en raison de risques manifestes, le signal GPS n'est employé qu'en tant que complément d'information. La couverture planétaire du système Galileo une fois assurée, l'aviation disposera d'un second signal fiable et le système des signaux de localisation par satellites sera donc redondant, ce qui permettra de développer davantage les applications de vol automatisé. Un grand nombre d'aéroports en Europe se sont déjà rendus compatibles avec le système EGNOS¹.

Par ailleurs, une coopération entre les Etats ou groupements d'Etats qui ont développé ou développent pareils systèmes de navigation existe. Les groupes de travail respectifs veillent à ce que l'interopérabilité des systèmes développés soit garantie ;

- **Protection des données.** Il est donné à considérer que la problématique de la protection des données n'existe pas au niveau des systèmes mis à disposition du public, mais au niveau des applications développées qui recourent à ces systèmes ;
- **Space resources.** Il est expliqué qu'aucun lien direct n'existe en ce qui concerne les accords de coopération évoqués avec

¹ Ce système se base sur une série de stations au sol réparties dans toute l'Europe qui corrigent le signal envoyé par satellite et retransmettent un signal précisé, capté par un receveur compatible. Par l'intermédiaire de la société SES, le Luxembourg joue également un rôle non seulement dans ce système, mais également dans la société *Spaceopal*, opérateur du système Galileo.

l'initiative du Grand-Duché qui vise l'exploitation des ressources de l'espace ;

- **Suisse et ESA.** Il est confirmé que la Suisse est membre à part entière de l'*European Space Agency* (ESA) et a, à ce titre, contribué au développement du système européen de navigation par satellites.² L'Accord lui permet, et donc également à son industrie, de participer aux et de bénéficier des services développés par l'Union européenne sur base du programme GNSS. En contrepartie, la Suisse versera une contribution financière annuelle de quelque 20 millions d'euros ;
- **Utilité et opérabilité de Galileo.** Il est précisé que le système de navigation Galileo est opérationnel depuis la fin de l'année 2016.³ Depuis, l'industrie a multiplié ses efforts de développement d'applications afférentes. Les portables GSM des récentes générations sont déjà munis d'une puce compatible avec le système Galileo. L'utilisateur final ignore sur base de quels signaux satellitaires l'application respective a calculé son positionnement, sa distance parcourue ou d'autres informations. En général et dans l'intérêt d'une plus grande précision, ces applications combinent dans leur analyse les deux signaux (européen et américain). Une discrimination du signal de l'un ou de l'autre système par les producteurs de puces ou les développeurs d'applications ne peut être confirmée et ne ferait, par ailleurs, aucun sens.

Le représentant du Ministère rappelle que le système Galileo comporte, à côté du signal ouvert⁴ similaire à celui du GPS, les autres services suivants : commercial – sur une fréquence différente ; de recherche et de sauvetage ; et régulé⁵. C'est ce dernier service qui est destiné exclusivement à des autorités publiques, si elles disposent de l'autorisation par le Gouvernement respectif. Ces signaux sont destinés pour des applications plus sensibles qui requièrent un haut niveau de continuité du service. Le premier bénéficiaire de ce service seront les armées des Etats membres, mais également d'autres forces de l'ordre public. C'est précisément ce service qui n'est pas encore opérationnel. Jusqu'à ce que tous les satellites requis soient positionnés et la densité des signaux soit suffisante, les responsables tablent sur l'année 2020 ou 2021 ;

- **Precision farming.** Il est expliqué que la précision requise de quelques centimètres sur le sol pour les applications dite du « precision farming » ne peut être atteinte en recourant au seul système Galileo. Pour y parvenir, ces signaux doivent toujours être précisés par des systèmes régionaux comme le système EGNOS. Pour de telles applications, il s'agit donc toujours

² Programme GNSS (*Global Navigation Satellite Systems*) qui se décline en deux composantes, Galileo (semblable au système US-Américain GPS) et EGNOS (*European Geostationary Navigation Overlay Service*, système régional plus précis qui fonctionne seulement sur l'espace européen).

³ Sans qu'au 15 décembre 2016, la couverture de l'ensemble de la planète ait déjà été assurée.

⁴ *Open Service* (OS)

⁵ *Public Regulated Service* (PRS)

d'une combinaison de signaux qui est nécessaire ;

- **Signaux satellitaires à commercialiser.** Il est confirmé que la mise à disposition du « commercial service » devait initialement avoir lieu que sur base payante. Cette idée semble dépassée, puisque d'autres Etats ou organisations sont en train de mettre en place des services similaires à destination d'opérateurs commerciaux, mais avec l'intention de les mettre à disposition gratuitement. Ledit service, développé dans le cadre du programme Galileo, n'est pas encore opérationnel.

- Examen de l'avis du Conseil d'Etat

Ni le texte de l'Accord, ni le texte de l'article unique n'appellent une observation de la part du Conseil d'Etat.

Partant, Monsieur le Président-Rapporteur dit vouloir présenter son projet de rapport lors de la prochaine réunion de la Commission de l'Economie.

4. COM(2018)447 Proposition de RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL établissant le programme spatial de l'Union et l'Agence de l'Union européenne pour le programme spatial et abrogeant les règlements (UE) n° 912/2010, (UE) n° 1285/2013, (UE) n° 377/2014 et la décision no 541/2014/UE

- Présentation de la proposition

Le représentant du Ministère explique que l'objet principal de la proposition sous rubrique est d'assurer la continuité des programmes spatiaux existants et donc également celle des programmes expliqués davantage lors du précédent point à l'ordre du jour. Le programme proposé couvre la période des années 2021 à 2027 et prévoit un budget de 16 milliards d'euros, ce qui correspond à une augmentation de 30% par rapport à la période actuelle.

Il est ajouté que la majeure partie de ce budget sert à financer les activités existantes et bien connues, comme GNSS et Copernicus. Seulement un demi-milliard d'euros de cette somme est dédié aux nouvelles activités spatiales (volets SSA⁶ et GovSatCom⁷).

Pour la suite de la présentation, il est renvoyé à l'exposé des motifs joint à la proposition de règlement COM(2018)447.

- Contrôle du respect des principes de subsidiarité et de proportionnalité

Le représentant du Ministère précise que le Gouvernement n'a pas d'objections à la proposition présentée par la Commission

⁶ *Space Situational Awareness*

⁷ *Governmental Satellite Communications*

européenne en ce qui concerne sa conformité aux principes de subsidiarité et de proportionnalité.

Monsieur le Président dit partager cette appréciation. Il considère ce programme spatial et les « infrastructures » publiques spatiales ainsi mises à disposition de l'économie et des citoyens européens comme un exemple concret de la valeur ajoutée de l'action de l'Union européenne.

Débat :

- **High performance computing.** Il est ajouté que dans le secteur spatial le Ministère de l'Economie réfléchit également sur de possibles synergies avec son initiative dans le domaine du *High performance computing*. La grande masse de données générées dans le domaine spatial doit également pouvoir être traitée de manière efficiente ;
- **Incidence sur la politique spatiale du Luxembourg.** Il est précisé que déjà les activités existantes de l'Union européenne en la matière ont un impact positif pour le Luxembourg.⁸

En ce qui concerne le programme Copernicus, une série d'entreprises s'appuient sur les données fournies par ce programme. Il s'agit du programme spatial européen qui, actuellement, génère le plus de données. C'est dans ce contexte que le Luxembourg mettra en place un « Collaborative ground segment ». Cette infrastructure sert au stockage de certaines données émanant du système Copernicus, dont le centre se situe en Italie. Les données qui seront stockées sont d'un intérêt direct pour des entreprises luxembourgeoises et cette infrastructure publique permet de leur garantir un accès privilégié à ces informations (rapidité et confort plus élevés). Ce « ground segment » devrait être opérationnel en automne de cette année.

La nouvelle activité GovSatCom représente une réelle opportunité pour le Luxembourg. L'initiative de l'Union européenne entend s'appuyer sur des infrastructures ou capacités existantes au sein de ses Etats membres – qu'elles soient privées ou publiques.⁹

Une autre opportunité pourrait naître du fait que le Luxembourg participe activement au site spatial de Redu en région Wallone. La Station de poursuite de Redu pourrait, en effet, jouer un rôle dans la gestion des dites nouvelles capacités ;

- **« Space Lamesch ».** Renvoyant à la problématique croissante de déchets dans l'espace, un intervenant s'intéresse à de possibles « start ups » susceptibles de

⁸ Voir supra, première note de bas de page.

⁹ Il faut savoir que l'Etat luxembourgeois, en partenariat avec la société SES, vient de placer en orbite un satellite de télécommunication destiné exclusivement à des utilisateurs du gouvernement et de la défense. GovSat-1 est opérationnel depuis le 19 mars 2018. Il s'agit d'un satellite multi-missions, hautement sécurisé avec commande et contrôle cryptés et capacités anti-brouillage.

recycler ces objets souvent en matières rares ou précieuses s'il s'agit, par exemple, de satellites désaffectés. Il est donné à considérer qu'il s'agit également d'une question touchant à la sécurité des activités spatiales. Une cartographie / un catalogue de ces débris en orbite, dressé(e) par les Etats-Unis, existe déjà. Le programme évoqué qui est envisagé par l'Union européenne ne permettra pas directement de contribuer à pareilles activités économiques extra-terrestres. L'initiative luxembourgeoise d'exploitation des ressources de l'espace est, toutefois, ouverte à pareils plans commerciaux et susceptible de les appuyer ;

- **SSA.** Il est expliqué que le Luxembourg, ne disposant pas des facultés requises dans ce domaine, ne participe pas au programme d'observation et de suivi d'objets dans l'espace. Ledit programme vise à fédérer des infrastructures nationales destinées à l'observation de l'espace (radars, télescopes etc.). Toutefois, si ce programme était effectivement retenu, une opportunité saurait se présenter dans ce domaine et ceci plus précisément en ce qui concerne la détection d'objets géocroiseurs, potentiellement intéressants d'un point de vue des ressources qu'ils transportent. Disposer d'une cartographie de ces objets saurait être utile à l'initiative « space resources ».

5. Divers (réunion avec Monsieur le Ministre de l'Economie)

Renvoyant à la réunion du 27 juin 2018,¹⁰ les représentants du groupe parlementaire CSV souhaitent savoir si l'échange de vues proposé avec les ministres en charge de l'Environnement et de l'Economie au sujet des dossiers Google et Knauf aura bien lieu.

Monsieur le Président répond qu'après concertation avec les deux ministres visés, la majorité gouvernementale maintient sa position jugeant une nouvelle réunion à ce sujet sans valeur ajoutée aucune, même dans un format réduit.

Donnant à considérer que son groupe juge peu propice de traiter pareils dossiers en séance publique et soulignant s'intéresser au fond même desdits dossiers, le porte-parole du groupe CSV expose la proposition alternative suivante : suite à la réunion d'information annoncée par Monsieur le Ministre pour les résidents de la commune de Bissen en septembre prochain, Monsieur le Ministre informera également la Commission de l'Economie des plus récents développements en ce qui concerne le projet d'implantation de Google.

Monsieur le Président dit vouloir informer Monsieur le Ministre de l'Economie de cette nouvelle demande en vue d'organiser une pareille réunion.

¹⁰ Voir procès-verbal de la réunion de la Commission de l'Economie du 27 juin 2018, point « Divers ».

Luxembourg, le 11 juillet 2018

Le Secrétaire-administrateur,
Timon Oesch

Le Président de la Commission de l'Economie,
Franz Fayot